

SOCIÉTÉ • EMEUTES APRÈS LA MORT DE NAHEL M.

Emeutes : l'avocat d'Aimène Bahouh demande le dépaysement de l'information judiciaire

Le 30 juin, Aimène Bahouh aurait, selon ses proches, été touché à la tête par un « bean bag », tiré par les forces de l'ordre.

Le Monde avec AFP

Publié le 02 août 2023 à 00h27, modifié le 02 août 2023 à 07h59 • Lecture 1 min.



Une inscriptions en solidarité à Aimène Bahouh, à Mont-Saint-Martin, Meurthe-et-Moselle, le 4 juillet 2023. NICOLAS LEBLANC / ITEM POUR « LE MONDE »

L'avocat d'un jeune homme grièvement blessé un soir d'émeutes en juin à Mont-Saint-Martin (Meurthe-et-Moselle), selon sa famille par un projectile tiré par l'unité d'intervention de la police, le RAID, a annoncé mardi 1^{er} août l'Agence à France-Presse (AFP) avoir demandé le dépaysement de l'information judiciaire.

Dans son courrier au procureur de Nancy, Yassine Bouzrou justifie notamment cette demande de dépaysement par le refus des juges d'instruction de lui donner accès au dossier. M^e Bouzrou est l'avocat de la mère d'Aimène Bahouh, un jeune homme de 25 ans qui se trouve toujours dans le coma après avoir été blessé à la tête le 30 juin.

Selon un membre de la famille de M. Bahouh, ce dernier se déplaçait en voiture, vitre ouverte, « pour aller se ravitailler à la pompe à essence au Luxembourg », lorsqu'il « a reçu un projectile du RAID, de type “bean bag” sur la tempe ».

Lire aussi : [Emeutes urbaines : à Mont-Saint-Martin, un jeune homme dans le coma et des interrogations sur l'intervention du RAID](#)

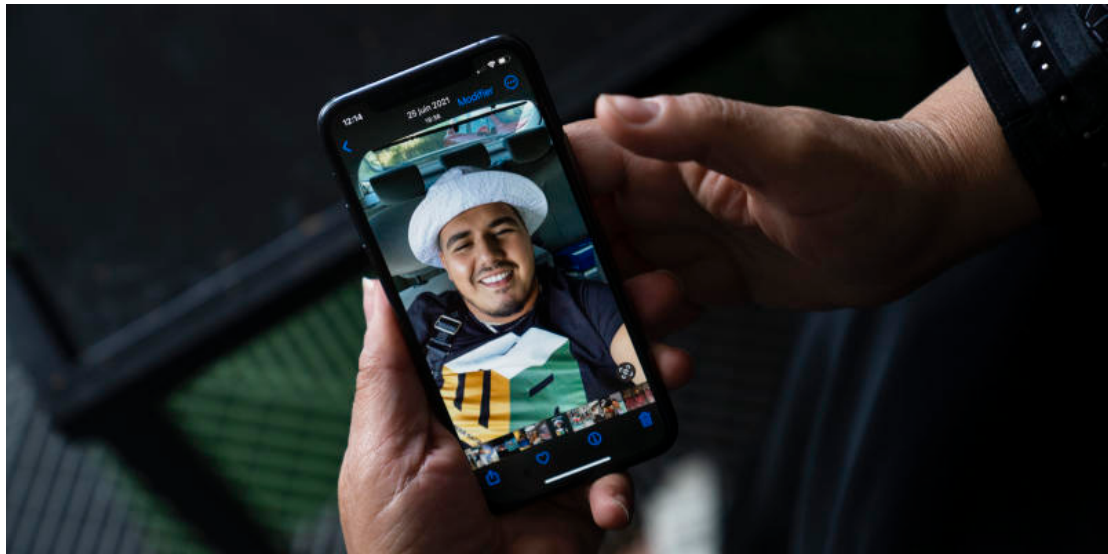
« L'agent du RAID ayant procédé au tir a nécessairement été identifié à ce jour par l'inspection générale de la police nationale or, à notre connaissance, il n'a toujours pas été mis en examen », écrit M^e Bouzrou

dans son courrier.

L'IGPN rapidement saisie

Pour l'avocat, « le refus des magistrats instructeurs d'instruire ce dossier et de communiquer aux parties civiles les éléments du dossier démontre une hostilité qui ne peut s'expliquer que par un souci de protection du fonctionnaire de police qui a commis une infraction extrêmement grave ». Il ajoute que le RAID est basé à Nancy, justifiant que la procédure soit renvoyée vers un autre tribunal.

Dans cette affaire, le parquet du Val-de-Briey avait rapidement saisi l'IGPN des faits de violences avec arme par personne dépositaire de l'autorité publique.



Aimène Bahouh, victime d'un tir de LBD à la tête par le RAID, le soir du vendredi 30 juin 2023. Il est plongé dans un coma artificiel et son pronostic vital est engagé. Mont-Saint-Martin, Meurthe-et-Moselle. Le 4 juillet 2023 NICOLAS LEBLANC/ITEM POUR « LE MONDE »

Le parquet du Val-de-Briey s'était dessaisi, au vu de la « complexité des faits », au profit de celui de Nancy et une information judiciaire avait été ouverte.

Les munitions de type « bean bags », en français « sac de pois », sont « censées être moins létales et ne devraient pas causer de blessures pénétrantes lorsqu'elles sont utilisées à des distances appropriées », selon une étude de l'Université du Texas publiée en septembre 2020 par le *New England Journal of Medicine*. Mais elles « peuvent causer des dommages graves et ne sont pas appropriées pour une utilisation dans le contrôle des foules », soutiennent les universitaires.

Le Monde avec AFP

Le Monde Ateliers

Découvrir

Cours du soir

Comment regarder un tableau, avec Françoise Barbe-Gall